

SECTEUR FAUNE ET AIRES PROTEGEES

Par : Bockandza-Paco

DG Agence congolaise de la Faune et
des Aires Protégées

BREF HISTORIQUE

- Les premières aires protégées sont créées à l'ère coloniale au lendemain de la Conférence de Londres de 1933.
- Parc National d'Odzala en 1935
- Léfini en 1951
- Lékoli-Pandaka et Mboko en 1955
- Mont-Fouari et ses trois annexes en 1958



EFFORTS NATIONAUX

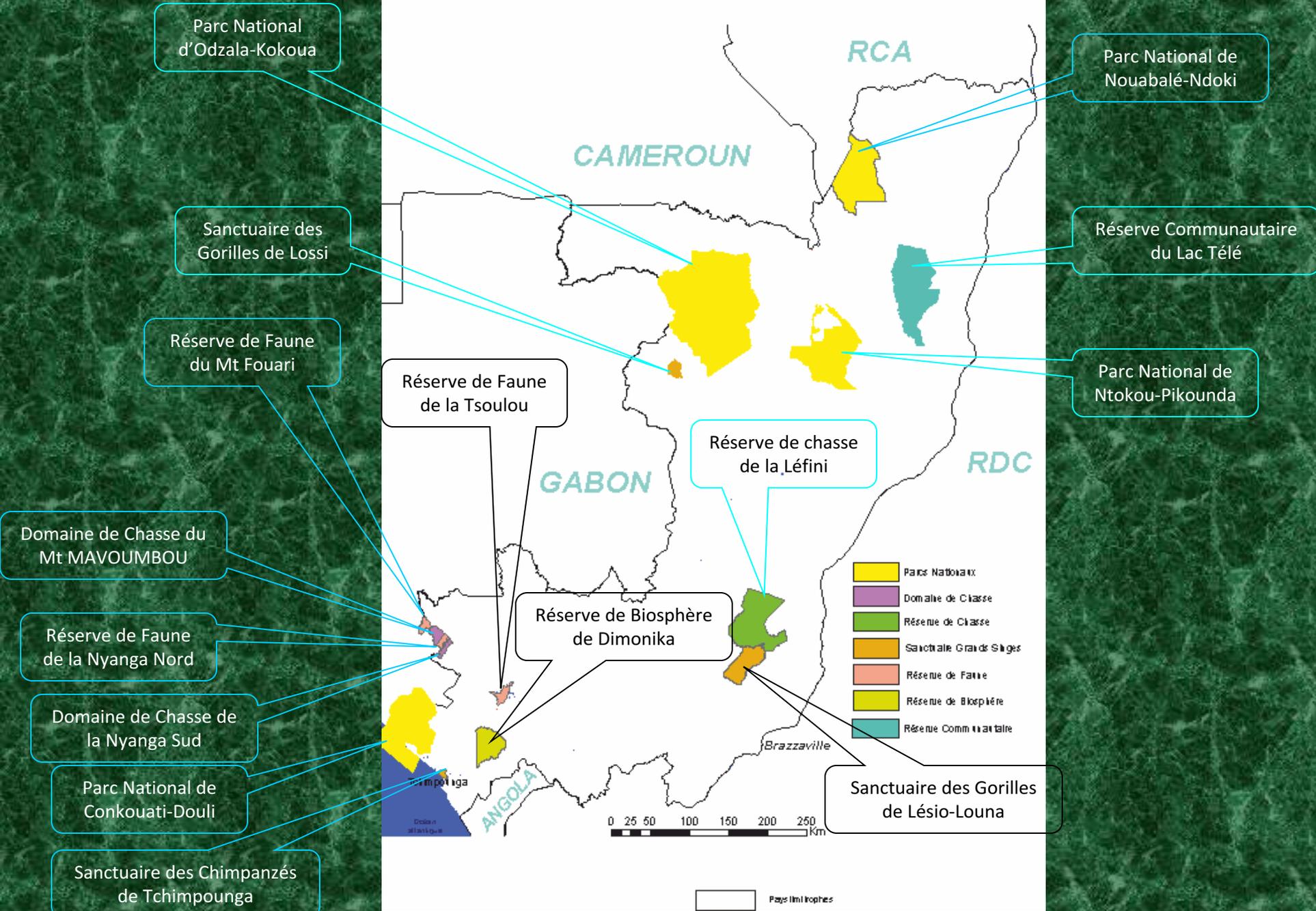
- Après l'indépendance, le Congo a poursuivi les efforts de création des aires protégées.
- Ces efforts ont permis d'accroître la superficie consacrée aux aires protégées à 3.889.370 ha, soit 11,37% du territoire national.

RESEAU ACTUEL DES AIRES PROTEGEES

16 AIRES PROTEGEES

- Quatre (4) Parcs Nationaux
- Trois (3) Réserves de faune
- Deux (2) Domaines de chasse
- Une (1) Réserve de Chasse
- Trois (3) Sanctuaires de Grands singes
- Une (1) Réserve Forestière (aire protégée urbaine)
- Une (1) Réserve de Biosphère
- Une (1) Réserve Communautaire

LES AIRES PROTÉGÉES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES

- Tri National de la Sangha (TNS) avec le Cameroun et la RCA
- Trinational Dja - Odzala – Minkébé (TRIDOM) avec le Cameroun et le Gabon
- Binationale Lac Télé/Lac Tumba (BNLTLT) avec la RDC (l'étendue de tourbière constitue le principal enjeu actuel de ce complexe transfrontalier)
- Binationale Gamba-Conkouati (BNGC) avec le Gabon

PROJETS EN COURS

- Création d'une Aire Marine Protégée dans la Baie de Loango ;
- Création d'un nouveau Parc National (Ogoué-Lékéty) dans le paysage Plateau Batéké en partage avec le Gabon.
- Création d'un nouveau Parc National dans le massif du Messok-Dja, frontalier avec le Cameroun.
- Lancement et mise en œuvre du Projet « **CONGO MARIN** » pour optimiser la gestion des ressources dans la côte maritime du Congo.

FAUNE

- Le Congo regorge d'une faune riche et diversifiée, avec les représentants de la grande faune du Bassin du Congo.



STRATEGIES DE GESTION

- Développement de plusieurs partenariats avec des ONG diverses spécialisées dans le domaine de la Conservation, en vue de renforcer l'expertise nationale.
- Création d'un établissement Public par loi 34-2012 du 31 octobre 2012, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, avec pour principale mission, assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de la faune et des aires protégées.



PRINCIPALES MENACES

- Braconnage des grands mammifères au moyen des armes et munitions de guerre ,



- Pertes des habitats suite aux feux de brousse incontrôlés



- Commerce illicite des trophées issus du braconnage pour alimenter les marchés illégaux internationaux .



VISION DU GOUVERNEMENT

- Placer **l'HOMME** au centre des **ACTIONS** de Conservation.
- Offrir des emplois décents aux jeunes
- Développer des AGR susceptibles d'améliorer les moyens d'existence des communautés riveraines.

POUR Y PARVENIR

- Les partenariats développés offrent assez d'emplois aux jeunes en zone rurale (recrutement des Ecogardes et autres personnels d'appui dans les aires protégées et les USLAB) ;
- Des séances de formation sont organisées au profit du personnel de Lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages.

- **Une Stratégie Nationale de Lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages est en phase de mise en œuvre.**



Plan Simple de Gestion des Feux dans et autour de la Réserve dite de chasse de la Léfini



Elaboration
d'un plan
Simple de
gestion des
feux en cours
de finalisation
au profit de la
Réserve de
chasse de la
Léfini



RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité • Travail • Progrès

BOÎTE A OUTILS DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES
DE REVENUS POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES
ET POPULATIONS AUTOCHTONES
EN PÉRIPHÉRIE DES AIRES PROTÉGÉES
ET CONCESSIONS FORESTIÈRES



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE



AGENCE CONGOLAISE DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTÉGÉES



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Une boîte à
outils a été mise
au point pour
garantir le
succès des AGR
au profit des
populations
établies en zone
rurale

- Mise en place des Unités de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (**USLAB**) dans les concessions forestières en vue de mieux préserver la faune sauvage des effets néfastes des activités de l'exploitation forestière.

DEFIS ACTUELS

- Renforcer les effectifs et les capacités opérationnelles du personnel de LAB ;
- Développer le tourisme communautaire pour une meilleure appropriation de la valorisation de la faune par les communautés locales et les populations autochtones.
- Développer une expertise nationale en matière d'élaboration des plans d'aménagement et Plans d'Affaires des Aires Protégées.
- Développer une expertise nationale pour l'accès aux PSE notamment au profit des communautés locales.

**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**